

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MHGA SOUVERAIN 3-5 ISR (FCP19900332)

Part A ☑ (FR0007457114)

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA)

soumis au droit français géré par MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le Fonds « **MHGA SOUVERAIN 3-5 ISR** » a pour objectif de surperformer, sur sa durée de placement recommandée de trois ans minimum, l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE TREASURY 3-5 YEARS (coupons nets réinvestis) et en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres.

Le Fonds n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

Indicateur de référence : BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE TREASURY 3-5 YEARS (coupons nets réinvestis).

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via Bloomberg (Code : LET3TREU:IND) et le site Internet de l'administrateur <https://www.bloombergindices.com/bloomberg-barclays-indices/>.

Caractéristiques essentielles du FIVG :

Approche extra-financière :

Le fonds adopte une **gestion Socialement Responsable** (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Toutefois, le Fonds ne bénéficie pas du label public ISR.

L'objectif de la gestion SR de Malakoff Humanis Gestion d'Actifs (ci-après « MHGA ») est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité (ou « risques ESG ») pour les émetteurs privés et des performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR.

90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par MHGA sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Les codes de transparence des fonds supports Socialement Responsables gérés par MHGA sont disponibles sur le site <https://hga.humanis.com/nos-solutions-dinvestissement>. La gestion SR de MHGA ne s'applique pas aux fonds supports gérés par des sociétés de gestion externes. Par conséquent, des disparités d'approches extra-financières peuvent coexister au sein du portefeuille entre celles retenues par MHGA et celles adoptées par les sociétés de gestion des fonds supports externes sélectionnés par MHGA. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille.

Pour chaque classe d'actifs, MHGA définit un **univers de départ** correspondant au Stoxx 600 pour la classe « Actions », aux segments « corporate et financières » du Barclays Euro Aggregate (environ 700 émetteurs) pour la classe « Taux corporate » et aux segments « Etats, agences d'Etat et organisations internationales » du Barclays Euro Aggregate (environ 45 à 50 émetteurs) pour la classe « Taux Etats, agences d'Etat ».

Les émetteurs privés (Classes « Actions » et « Taux ») sont sélectionnés selon l'approche « **Best in class** » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, MHGA s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics.

Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples de critères/enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, valorisation du capital humain, indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants).

Pour chaque enjeu, la politique, les pratiques et les résultats obtenus par les systèmes de management dédiés aux risques sont pris en compte. MHGA utilise la note de risque ESG agrégée de Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les controverses ESG, qui révèlent les insuffisances ou les failles de ces systèmes de management, sont également intégrées dans ce calcul du risque ESG (exemples de controverses ESG : accident industriel engendrant une pollution, restructurations significatives, cas de travail des enfants ou de travail forcé, irrégularité comptable, délit ou crime d'un dirigeant exécutif ou non exécutif). MHGA compare la note de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ ayant obtenu les moins bonnes notes.

Les émetteurs publics/souverains (Classe « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « Best in universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée (exemples de critères : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée, inégalité, santé et éducation, lutte anti-corruption, transparence de la vie publique). MHGA exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ dont les scores ESG cumulés sont les plus faibles.

L'univers SR (univers de départ après prise en compte de l'analyse extra-financière des émetteurs) est ainsi composé de 480 émetteurs pour la classe « actions », de 540 à 560 émetteurs privés émettant en Euro pour la classe « Taux corporate » et de 30 à 40 émetteurs souverains émettant en Euro pour la classe « Taux Etats, agences d'Etat ». Toute agence ou collectivité locale dépendant d'un Etat sélectionné dans l'univers SR sera elle aussi considérée comme admise dans l'univers SR.

Le processus ISR de Malakoff Humanis Gestion d'Actifs est revu annuellement.

Le Fonds peut investir à hauteur de 10 % maximum en devises autres que l'euro.

En fonction de ces objectifs, les titres sont sélectionnés sur les critères suivants : le type du taux (fixes, variables, révisables) et la répartition entre dette publique et privée.

Le Fonds peut également détenir des OPC investis sur les marchés des pays émergents.

Le portefeuille est composé de titres de créances négociables et d'instruments du marché obligataire. Les actifs dans lesquels le FIA investit sont des titres de créances libellés en euros et des OPC obligations, monétaires et OPC mixant ces différentes classes d'actifs.

Les titres de créances négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les autres titres, ne rentrant pas dans cette catégorie, ne pourront représenter qu'au maximum 10 % de l'actif net du fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission.

Par ailleurs, afin de gérer au mieux les besoins de trésorerie du FIA (notamment en cas de mouvements du passif du FIA liés aux souscriptions et rachats), afin de contribuer à l'optimisation des revenus du FIA, et dans le cadre de la stratégie globale d'investissement du FIA, le gérant pourra investir dans des OPC détenant, hors liquidités, des obligations et titres de créance négociables de l'Union européenne, libellés en euro.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

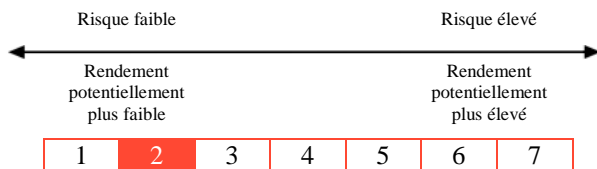
Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

Recommandation : Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FIA par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Profil de risque et rendement



> La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

> Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés de taux sur lesquels il est investi.

Le risque suivant non pris en compte dans l'indicateur peut avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIA :

> **Risque de crédit :** il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce FIVG y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

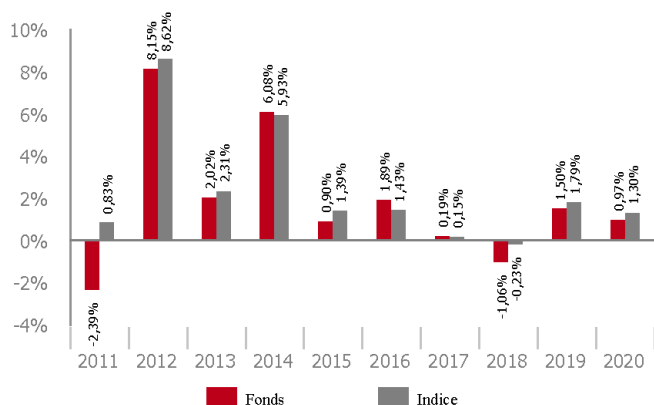
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 % maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par ce FIVG sur une année	
Frais courants	0,35 %(*)
Frais prélevés par ce FIVG dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	La commission de surperformance représentera 20 % TTC de la différence entre la performance du FCP et celle de l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 YEARS.

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2020, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur www.epargne.humanis.com

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

Elles correspondent aux performances réalisées avant l'intégration d'une analyse ISR et de la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance, en plus des critères financiers dans le fonds (à compter du 31 août 2015).

Devise : Euro.

Date de création du fonds : 11/06/1990

Informations pratiques

> **Dépositaire** : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
> **Commissaire aux comptes** : PRICE WATER HOUSE COOPERS
> **Forme juridique** : Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG)
> **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / valeur liquidative du fonds** : disponibles sur demande auprès de **MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS** Service reporting - 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou mhqa.reporting@malakoffhumanis.com.

> **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à taxation. Pour toute question à ce sujet, nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de **MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.

Ce FIVG est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **01-04-2021**.